

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2852

29 décembre 2010

### SOMMAIRE

AD-Corner S.A. en abrégé ADC .....	136875	Long Island International S.A. ....	136859
Agence Immoapart Sàrl .....	136886	Long Island International S.A. SPF .....	136859
Agil S.A. ....	136858	Luxif Management .....	136870
Agil S.A. ....	136886	Matériaux du Nord S.A. ....	136868
Albeda S.A. ....	136879	M+S AGRI .....	136868
Alpilla Holding S.A. ....	136887	Neftec S.A. Holding .....	136878
Alron 2000 S.A. ....	136887	Nibeca Holding S.A. ....	136868
Ambassador TE .....	136885	Oleandro Investment Cooperation SA ..	136869
Ambassador TX .....	136885	Orices Participations S.A. ....	136869
Anicca Consulting S.à r.l. ....	136887	Orices Participations S.A. ....	136870
Antelios S.A. ....	136887	Platinum Properties S.A. ....	136876
Apimmo S.A. ....	136863	ProLogis UK XX S.à r.l. ....	136896
Auren International S.A. ....	136896	Regional MSME Investment Fund for Sub-	
Auren International S.A. ....	136896	Saharan Africa S.A., SICAV-SIF .....	136886
Baulder II S.à r.l. ....	136888	Remida Investissements S.A. ....	136875
Beyton Investments S.à r.l. ....	136864	Remp Holding S.A. ....	136875
Contel Group S.A. ....	136887	Reneta Finance S.à r.l. ....	136850
DC Equipment S.A. ....	136858	Rewind Finance S.A. ....	136875
Edmond de Rothschild Euroopportunities II		RFR Grundstücksgesellschaft S. à r.l. ....	136877
S.C.A., SICAR .....	136892	Selfin SA .....	136878
Excalibur Holding S.A. ....	136858	Senatus Luxembourg S.A. ....	136878
Fabrizio S. à r.l. ....	136863	Senatus Luxembourg S.A. ....	136878
Faymonville Lease A.G. ....	136867	SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux	
Flagstone Holding S.A. ....	136884	S.à r.l. ....	136869
Globeweb S.à r.l. ....	136864	Skype Software .....	136857
Hularo Luxembourg S.à r.l. ....	136866	Star Distribution S.A. ....	136879
International Pension Administration S.à		Symprofile Business S.A. ....	136864
r.l. ....	136885	TNT Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	136885
KB Lux Immo S.A. ....	136866	Universal Care S.à r.l. ....	136879
Lambarde Investments S.à r.l. ....	136866	Whitelabel III S.A. ....	136880
Laser Développement S.A. ....	136866	Whitelabel IV S.A. ....	136888

**Reneta Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 156.872.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of November.

Before Maître Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46448, here represented by Mrs Wendy PIERGOLAM, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1.Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Reneta Finance S.à r.l."

(the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have

no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> January and closes on the 31<sup>st</sup> December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for

distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31<sup>st</sup> day of December 2010.

#### *Subscription and Payment*

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

#### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil dix, le seize novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU**

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Madame Wendy PIERGOLAM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Reneta Finance S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.



Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.



Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: W. Piergolam, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 novembre 2010. Relation: RED/2010/1701. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156113/409.

(100179893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Skype Software, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 100.467.

—  
EXTRAIT

Le siège social de Skype Technologies, associé de la Société, a été transféré à l'adresse suivante avec effet au 30 août 2010:

23-29, Rives de Clausen

L-2165 Luxembourg

Skype Technologies, associé de la société, a fusionné avec la société Skype Luxembourg Holdings S.A. le 16 septembre 2010 de sorte que les références de l'associé de la Société sont les suivantes:

Skype Technologies

Société anonyme

23-29 Rives de Clausen

L-2165 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 111 .886

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010158374/24.

(100181765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**DC Equipment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 16, route de Bigonville.  
R.C.S. Luxembourg B 92.058.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Rombach-Martelange, le 18 novembre 2010*

1) l'assemblée constate le changement d'adresse de Monsieur Toby Bernard à savoir:  
19, rue Principale, L-8814 BIGONVILLE

Fait à Rombach-Martelange, le 18 novembre 2010.

Pour extrait conforme  
Pour la société

Référence de publication: 2010157010/14.

(100179996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Excalibur Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 113.918.

—  
- Monterey Audit Sarl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société  
Excalibur Holding S.A.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 113.918.

- La société CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, 2<sup>ème</sup> étage, Upper Main Street, Wickhams Cay, 1, P.O. Box 3125, Road Town, Tortola, BVI, IBC numéro 212424, dénonce son mandat d'administrateur.

- INTERNATIONAL NET LTD, ayant son siège social à Cumberland House, Cumberland Street, P.O. Box N529, Nassau Bahamas, IBC numéro 71055 dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Philippe GAIN  
Gérant

Référence de publication: 2010157022/18.

(100179943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Agil S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.463.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 septembre 2010 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs de MM. Joseph WINANDY et Koen LOZIE, 61, Grand Rue à L-6510 Redange/Attert et la société COSAFIN S.A. représentée par Monsieur Jacques Bordet, 10 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée Générale ordinaire décide à l'unanimité de nommer au poste de Commissaire aux Comptes:

The Clover  
8, rue Haute  
L-4983 Clémency

Inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 149.293

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.03.2011.

Pour copie conforme  
Signatures  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010158285/22.

(100181381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Long Island International S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Long Island International S.A.).**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 31.689.

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A." (numéro d'identité 1989 40 11 079), avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 31.689, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 1989, publié au Mémorial C numéro 45 du 6 février 1990.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Adoption par la société avec effet au 27 octobre 2010 du statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), tel que défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Adoption par la société d'une durée illimitée.

3.- Changement de la dénomination sociale en "LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A. SPF".

4.- Insertion dans les statuts de la société de l'alinéa suivant:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

5.- Nouveau libellé quant à l'engagement social:

"Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts."

6.- Insertion dans les statuts d'un nouvel article ayant la teneur suivante:

"Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société. La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre."

7.- Insertion dans les statuts d'un nouvel article ayant la teneur suivante:

"En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg."

8.- En général: adaptation des statuts aux lois en vigueur et refonte complète des statuts.

9.- Transfert du siège social de la société au 65, rue des Romains à L-8041 Strassen, avec effet au 27 octobre 2010.

10.- Acceptation de la démission avec effet au 27 octobre 2010 du commissaire aux comptes actuel et décharge.

11.- Nomination du commissaire aux comptes. Est nommé avec effet au 27 octobre 2010 et avec mandat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2014:

- Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, 2, rue des Prés, L-5692 Elvange.

12.- Acceptation des démissions avec effet au 27 octobre 2010 des administrateurs actuels avec décharge.

13.- Nomination des administrateurs. Sont nommées administrateurs avec effet au 27 octobre 2010 et avec mandat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2014:

- A&C Management Services SARL, expert-comptable, 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.

- Madame Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.

- Taxioma SARL, avec siège à 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de remplacer, avec effet au 27 octobre 2010, le statut actuel de -holding- de la société au sens de la loi du 31 juillet 1929 par celui de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), tel que défini par la loi du 11 mai 2007 sur les SPF.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide que la société aura désormais une durée illimitée.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A. SPF".

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, à compter du 27 octobre 2010.

#### *Quatrième résolution*

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent et d'adapter les statuts aux dispositions légales en vigueur, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

### **"Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de "LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A. SPF".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du

marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

## Titre II. - Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (€ 150.000,-), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune:

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

## Titre III. - Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

##### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Salim BOUREKBA et Alain RENARD comme administrateurs de la société et de Madame Chantal GASPARD comme administrateur, respectivement Présidente du conseil d'administration de la société, à compter du 27 octobre 2010 et de leur donner décharge pour l'exécution de leurs mandats pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 à la date de ce jour.

##### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme "FIN-CONTROLE S.A." comme commissaire aux comptes de la société, à compter du 27 octobre 2010 et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 à la date de ce jour.

##### *Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 27 octobre 2010:

a) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

b) la société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.



c) la société à responsabilité limitée "TAXIOMA s. à r.l.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2014.

Madame Maryse MOUTON, expert-comptable et réviseur d'entreprises, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, est désignée représentante permanente de la société "TAXIOMA s. à r.l." préqualifiée.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 27 octobre 2010.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille cent euros (€ 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. WEBER, M. JANIN, L. RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 novembre 2010. Relation: CAP/2010/3910. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): NEU.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 12 novembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010156454/241.

(100179747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Apimmo S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.782.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010157279/9.

(100182037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Fabrizio S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.898.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 février 2007 que:

1. Monsieur Ely Eyal a démissionné de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 12 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust(Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010157024/13.

(100180207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Globeweb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 151.882.

---

*Résolution unique*

L'unique actionnaire, Mr VINH MAU Thierry au 139, rue Adolphe Fischer à L-1521 Luxembourg, décide de transférer le siège de la société du

1 Bis, Boulevard Pierre Dupong à L-1430 LUXEMBOURG

au

139, rue Adolphe Fischer à L-1521 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 5 Octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010157028/14.

(100180374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Beyton Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.519.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Beyton Investments S.à r.l. tenues en date du 22 novembre 2010 que l'actionnaire unique ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant A à compter du 22 novembre 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg.

2. Election du nouveau Gérant B à compter du 22 novembre 2010 pour une durée indéterminée:

Madame Joanna Alwen Harkus, née le 21 juillet 1979 à Brighton, au Royaume Uni, et ayant pour adresse 20, Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume Uni.

Monsieur Philip Ian Price, né le 22 octobre 1965 à Brentwood, Royaume Uni, et ayant pour adresse 60, Lessar Avenue, SW4 9HQ London, au Royaume Uni.

Monsieur Colm Smith, né le 16 novembre 1974 à Dublin, Royaume Uni, et ayant pour adresse le 16 rue Beck, 1222 Luxembourg, à Luxembourg.

3. Démission du Gérant suivant à compter du 22 novembre 2010:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B9098 auprès du RCS du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010158289/27.

(100181908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Symprofile Business S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.014.

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SYMPROFILE BUSINESS S.A.», ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1158 du 7 novembre 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1400 du 9 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Boos, demeurant à F-Wintershouse.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean Naveaux, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification des articles 6 et 12 des statuts.
- Démission de deux administrateurs et décharge.
- Démission de Monsieur Jean Naveaux de sa fonction d'administrateur-délégué.
- Confirmation du mandat de Monsieur Jean Naveaux en tant qu'administrateur unique.
- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier les articles 6 et 12 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

«**Art. 12.** La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de deux administrateurs, MASTER GEST LIMITED et NEED NECESSARY LIMITED, et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jean Naveaux de son mandat d'administrateur-délégué.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de confirmer le mandat de Monsieur Jean Naveaux en tant qu'administrateur unique de la société pour une durée de 6 années.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. BOOS, A. BRAQUET, J. NAVEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51227. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156872/70.

(100181234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Hularo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 85.656.

---

1. Le siège social au 17, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société HULARO LUXEMBOURG S.A R.L. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-85656 est dénoncé avec effet immédiat.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société HULARO LUXEMBOURG S.A R.L. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

L.M.C Group S.A

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010157032/14.

(100180445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**KB Lux Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.404.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 04 novembre 2010*

Après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de:

1. acter la démission de Monsieur Jean-Paul Loos de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010

2. coopter Monsieur Philippe Paquay (domicilié professionnellement au Boulevard Royal, 43, 2955 Luxembourg) comme nouvel administrateur et de l'élire Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Jean-Paul Loos jusqu'à la prochaine Assemblée qui approuvera la nomination.

Référence de publication: 2010157037/14.

(100180459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Laser Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 73.354.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2010157042/10.

(100180339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Lambarde Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.922.

---

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 novembre 2010:

- L'élection du Commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lambarde Investments S.à r.l.

Martinus C.J. Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2010157039/14.

(100180296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Faymonville Lease A.G., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 93.938.

Im Jahre zweitausendzehn, den neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEINANDY mit dem Amtswohnsitz zu Clerf,

Sind erschienen die Aktionäre der Aktiengesellschaft "FAYMONVILLE LEASE A.G." (2001 2225 254) mit Sitz zu L-9761 Lentzweiler, Industriezone Lentzweiler-Eselborn, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit damaligen Amtswohnsitz zu Mersch, am 09. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 345 vom 02. März 2002, Seite 16.524;

abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Urbain THOLL, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch, am 29. April 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 620 vom 06. Juni 2003, RCS No B 93938,

mit einem Kapital von EINE MILLION ZWEIHUNDERTFÜNFZIG TAUSEND EURO (1.250.000.-€) eingeteilte in EIN TAUSEND ZWEIHUNDERTFÜNZIG (1.250) Aktien ohne Nominalwert

um zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammenzutreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Alain FAYMONVILLE, Geschäftsführer, wohnhaft in L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 15.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Yves FAYMONVILLE, Geschäftsführer, wohnhaft in L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 15.

Der Vorsitzende beruft zum Stimmenzähler Herrn Remy TANGETEN, Geschäftsführer, wohnhaft zu B-4760 Büllingen (Mürringen), Zum Ohlesief 26.

Der Vorsitzende stellt unter einstimmiger Zustimmung der Versammlung Folgendes fest:

1.- Die Aktionäre sind vertreten unter Angabe des Namens, Vornamens sowie Stückzahl der vertretenen Aktion, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, haben sich auf die Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

2.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital vertreten ist und, dass somit die Versammlung befugt ist, über die nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen:

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- a.- Verlegung des Sitzes der Gesellschaft und Anpassung des zweiten (2) Absatzes vom ersten (1) Artikel der Statuten,
- b.- Verschiedenes

*Einzigter Beschluss*

Einstimmig beschliesst die Versammlung die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von Lentzweiler nach Weiswampach und Artikel 1 Absatz 2 der Statuten umzuändern:

" **Art. 1. Absatz 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Weiswampach".

Die genaue Adresse lautet:

L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 19.

Dieser Beschluß wurde einstimmig getätigt.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Versammlungsvorstand mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Faymonville, Faymonville, Tangeten, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 23 novembre 2010. Relation: CLE/2010/1100. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Eintrag im Firmenregister.

Clerf, den 25. November 2010.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2010160114/53.

(100181425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

**Matériaux du Nord S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 63.

R.C.S. Luxembourg B 97.191.

Im Rahmen der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 6. April 2010 wurden die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft rückwirkend vom 01. Januar 2010 bis zum 31. Dezember 2015 verlängert:

- Leo Maraite;
- Frédéric Maraite.

Das Verwaltungsratsmandat von Herrn Yannick Maraite wurde rückwirkend vom 01. Januar 2010 bis zum 31. Dezember 2015 festgelegt.

Im Rahmen derselben Generalversammlung wurde außerdem das Mandat von Frau Irmgard Karthäuser als Aufsichtskommissarin der Gesellschaft rückwirkend vom 01. Januar 2010 bis zum 31. Dezember 2015 verlängert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Munsbach, den 29. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010157048/18.

(100180282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Nibeca Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2010157050/10.

(100180332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**M+S AGRI, Société Civile.**

Siège social: L-8525 Calmus, 8, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg E 4.051.

In der Generalversammlung vom 17/11/09 wurde von den drei anwesenden Gesellschaftern Mousel Jean-Paul, Noesen Gilles, Splicks Emile folgendes beschlossen,

Die Gesellschaft nimmt einen neuen Gesellschaftspartner und Geschäftsführer L-8396 im Namen von Herrn Noesen Georges 41, Mierscherstroos Septfontaines, geboren in Luxembourg den 22.3.1964 auf.

Die Anteile der Gesellschaft werden hiermit umverteilt.

Der Gesellschaftspartner Noesen Gilles tritt 5 Anteile an Herrn Noesen Georges ab, der somit die Summe von 100 euros Geschäftsanteile an Herrn Noesen Gilles zurückerstattet.

Die Gesellschaftsanteile sind somit wie folgt eingeteilt.

1) Mousel Jean-Paul, . . . . .	5 Anteile
2) Noesen Gilles, . . . . .	5 Anteile
3) Noesen Georges, . . . . .	5 Anteile
4) Splicks Emile, . . . . .	5 Anteile

Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf vier festgesetzt.

Die Gesellschaft verpflichtet sich somit durch alle der vier Unterschriften der Geschäftsführer.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2010. Relation: DIE/2010/11376. Reçu douze euros. 12,00 €.

Le Receveur.

Calmus, den 17/11/2009.

Mousel Jean-Paul / Noesen Gilles / Noesen Georges / Splicks Emile  
Die Geschäftsführer

Référence de publication: 2010160120/26.

(100181423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.



**Oleandro Investment Cooperation SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 105.783.

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

Oleandro Investment Cooperation SA,

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 105.783.

- Jean NAVEAUX, demeurant professionnellement au 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, dénonce son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2010157051/15.

(100179946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.452.200,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.142.

Par résolutions signées en date du 23 octobre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Gilles Georges WECKER, avec adresse au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Acceptation de la démission de Peter Martin FISCHBACH-ENGELBERG, avec adresse au 17, op der Tonn, L-6188 Gonderange, de son mandat de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Acceptation de la démission de Björgvin Narfi ASGEIRSSON, avec adresse au 12, Sudurlandsbraut, IS-108 Reykjavik, Islande, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Bjarki Andrew BRYNJARSSON, avec adresse au Lyngholt 4, 225 Alftanes, Islande, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Françoise PFEIFFER, avec adresse professionnelle au 5, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2010157893/25.

(100181392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

**Orices Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.688.

*Extrait de démission portant à publication*

DATA GRAPHIC S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi au L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42166 informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 15 octobre 2010 de son mandat de commissaire de la société ORICES PARTICIPATIONS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B84688.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010157053/15.

(100179884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Orices Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.688.

—  
*Extrait de démission portant à publication*

M. Alain NOULLET, demeurant professionnellement au L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 15 octobre 2010 de son mandat d'administrateur de la société ORICES PARTICIPATIONS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B84688.

Alain NOULLET.

Référence de publication: 2010157054/13.

(100179885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Luxif Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 156.855.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh of november.

Before Maître Anja Holtz notary public residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

The following party appeared:

The Company "TRIDENT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG)" Sàrl, whose registered office is in L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, registered in the Registre de commerce under the number B-147.699, represented by Mr David Bester, residing at L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités,

Hereby represented by M. Bertrand PARTY, residing at L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, by virtue of a proxy given on 10<sup>th</sup> of November 2010.

The said proxy, having been signed "NE VARIETUR" by the notary and the appearing party, shall remain appended hereto in order to be formalised along with this deed.

The above party, as represented, has requested that the executing notary draw up a deed of incorporation of a société à responsabilité limitée (limited liability company) which it intends to form and for which it has drawn up the Articles of Association as follows:

**Name - Registered office - Term - Object - Capital**

**Art. 1<sup>st</sup>.** A limited liability company named "LUXIF MANAGEMENT" Sàrl is hereby formed by the subscribers and any other parties who may acquire company shares created hereafter

**Art. 2.** The registered office of the company is established in Mamer/Capellen.

It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associates.

**Art. 3.** The duration of the company is indefinite.

**Art. 4.** The object of the company is:

To take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may, in particular, act as general partner of LUXIF SICAV-FIS, SCA (the "Fund"), a Luxembourg investment company with variable capital - specialised investment fund incorporated under the legal form of a partnership limited by shares and governed by the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds ("SIF"), as may be amended from time to time.

The Company shall carry out any activities connected with its status of general partner of the Fund or of any other SIF established under the form of partnerships limited by shares. The Company can perform industrial, commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 5.** The share capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500), divided into ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE (125) company shares for a value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100), subscribed as follows:

TRIDENT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) Sàrl, identified above . . . . .	125
Total shares: . . . . .	125

All shares have been fully paid-up through the contribution in kind of a debt, proof of which was provided to the executing notary who expressly acknowledges this fact.

**Art. 6.** Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in proportion to the number of shares in existence.

The shares shall be immune from attachment. They may not be transferred inter vivos to non-associates unless approval has been given by the associate(s) representing all of the shares.

In the event of an objection to the transfer, the non-transferring associates shall be obliged to take up the shares offered for transfer.

The value of the balance sheet net assets shall serve as a basis for determining the value of the shares to be transferred.

**Art. 7.** The death, incapacity, bankruptcy or insolvency of an associate shall not lead to the dissolution of the company.

In the event of shares being handed down to non-associates by reason of death, shares may only be handed down to non-associates by reason of death subject to the unanimous approval of the surviving associates.

If such approval is not granted, the procedure provided for in article 6 shall apply.

**Art. 8.** Creditors, legal beneficiaries and heirs, even if they are minors or incapable persons, may not, for any reason whatsoever, affix seals on the assets and documents of the company, nor may they become involved in any way whatsoever in the administrative actions thereof. In order to assert their rights, they must rely on the company inventories and on the decisions of the general meetings.

#### **Management - General meeting**

**Art. 9.** The company shall be administered by one or several managers, whether associates or non- associates, appointed by the general meeting which shall establish their powers and remuneration, and which may revoke the appointment at any time.

The manager(s) shall be appointed by the general meeting. They shall be appointed for an indefinite period. Their powers shall be laid down in the deed of appointment.

**Art. 10.** The manager or managers shall not be held personally liable, by reason of their office, for undertakings that they may duly make on behalf of the company; as simple representatives, they shall be responsible only for carrying out their duties.

**Art. 11.** The signature of the manager(s) is required to validly bind the company.

**Art. 12.** Each associate may take part in collective decisions regardless of the number of shares he or she may own. The number of votes of each associate is equivalent to the number of shares he or she owns.

Each associate may be validly represented in meetings by a special proxy.

**Art. 13.** Collective decisions shall only be validly adopted if they are taken by associates representing more than half of the share capital.

Any collective decisions whose object is an amendment to the Articles of Association require the votes of associates representing half of the share capital plus one share.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 14.** The Company's financial year shall begin on 1 January and end on 31 December of each year.

On 31 December of each year, the annual financial statements shall be drawn up and the management shall prepare an inventory of the assets and liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account.

**Art. 15.** The income of the company, after deduction of overheads, expenses, asset amortisations and reserves for commercial and industrial risks, shall constitute the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit shall be deducted in order to form the legal reserve until such reserve reaches one-tenth of the share capital.

The balance of the profit shall be at the free disposal of the associates.

The associates may decide, by the majority set out in the related laws, to carry forward the profit, after deduction of the reserve, or to pay it into an extraordinary reserve or to distribute it to associates.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** In the event that the company is wound up, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, whether associates or non-associates, appointed by a meeting of associates by the majority laid down in article 142 of the law of 10 August 1915 and its amending legislation or, failing that, by order of the President of the District Court, ruling at the request of any interested party.

The liquidator(s) shall have the most extensive powers to sell off assets and pay off liabilities.

#### General provision

**Art. 17.** The law of 10 August 1915 and any amendments thereto shall apply in all cases, unless otherwise provided for by these Articles of Association.

#### Transitional provision

By exception, the first financial year shall begin on the date that the company is set up and shall end on 31 December 2011.

#### Estimate of expenses

The amount of fees, charges, expenses or remunerations of any kind whatsoever that shall be payable by the company and that shall be charged to it for its formation is estimated without prejudice at the sum of 1.300,- euro.

#### Extraordinary General Meeting

At present, the appearing party, identified above and representing the total share capital, has convened a general meeting and has adopted the following resolutions:

1. - The registered office of the company is established at 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Luxembourg.
2. - The number of managers is fixed at three.
3. - The general meeting appoints as managers, for an indefinite period:
  - Mr Christopher MEREDITH, born on 11 February 1957 in Kisumu (Kenya), with professional address at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;
  - Mr Benoit de BIEN, born on 29 January 1935 in Etterbeek (Belgium), with professional address at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;
  - Mr Jean-Marc DELMOTTE, born on 12 November 1965 in Bousbecque (France), with professional address at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

The company will be bound by the joint signature of any two managers. Any manager may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In witness whereof, drawn up and signed at Capellen, on the above date.

And after being read and explained to the party appearing, identified to the notary by surname, usual first name, professional status and address, they have signed this legal document, together with me the notary.

#### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le onze novembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société "TRIDENT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG)" Sàrl, avec siège social à L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, enregistré au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-147.699, représentée par Mr David Bester avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen Ici représentée par avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, en vertu d'une procuration donnée le

Laquelle procuration après avoir été signée "NE VARIETUR" par le Notaire et la comparante, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LUXIF MANAGEMENT" Sàrl.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés commerciales, industrielles, financières ou autre, luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits au travers de participations, d'apports, de souscriptions, achats de sociétés ou option, négociation ou toute autre moyen à savoir d'acquérir des brevets et licences, de les gérer et de les développer; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la société a un intérêt, toute assistance, prêts, avances ou garanties, enfin d'accomplir toute opération qui se rapporte directement ou indirectement à son objet social.

La société peut, en particulier, agir en qualité d'associé gérant commandité de LUXIF SICAV-FIS, SCA (le "Fonds"), une société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois, constituée sous la forme d'une société en commandite par actions et soumise à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés ("FIS"), telle que modifiée.

La société exercera toute activité en relation avec son statut d'associé gérant commandité du Fonds ou de tout autre FIS constitué sous la forme d'une société en commandite par action.

La société effectuera des opérations industrielles, commerciales, techniques et financières se rapportant directement ou indirectement à tous domaines tels que décrits ci-dessus de manière à faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) divisé en CENT VINGT CINQ (125) parts sociales d'une valeur de CENT (100) EUROS, réparties comme suit:

TRIDENT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) Sàrl, .....	125
Total des parts .....	125

Toutes les parts ont été entièrement libérées par l'apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

#### **Gérance - Assemblée générale**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant la moitié du capital social plus une part.

### **Année sociale - Bilan**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### **Disposition générale**

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011. Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme

1.300,- euros.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante, pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-duché de Luxembourg.

2.- Le nombre de gérant est fixé à trois.

3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérants pour une durée indéterminée:

a- Monsieur Christopher MEREDITH né le 11 février 1957 à Kisumu (Kenya), avec adresse professionnelle à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;

b- Monsieur Benoit de BIEN, né 29 janvier 1935 à Etterbeek (Belgique), avec adresse professionnelle à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;

c- Monsieur Jean-Marc DELMOTTE, né le 12 novembre 1965 à Bousbecque (France), avec adresse professionnelle à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants. Tout gérant pourra déléguer ses pouvoirs pour des missions spécifiques à un ou plusieurs administrateurs ad hoc.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Party, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 novembre 2010. WIL/2010/964. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.



Wiltz, le 19 novembre 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010156456/246.

(100179710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Remida Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.490.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 25 octobre 2010*

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Remida Investissements S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010157060/15.

(100179707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**AD-Corner S.A. en abrégé ADC, Société Anonyme.**

Siège social: L-9748 Eselborn, 4, rue Kleck.

R.C.S. Luxembourg B 127.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010157085/11.

(100181130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Rewind Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.812.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2010*

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Rewind Finance S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010157062/15.

(100179701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Remp Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2010157061/10.

(100180361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Platinum Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.045.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand ten, on the twelfth day of November.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, acting in the name and on behalf of Mr Nasser David KHALILI, Art collector, born in ISFAHAN (Iran) on 18 December 1945, residing in Balfour House, 1 Balfour Place, London W1Y 5RH (UK),  
by virtue of a proxy given on 6 November 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation PLATINUM PROPERTIES S.A., having its principal office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, has been incorporated by a deed of the undersigned notary on January 27, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 339 of March 25, 2004;

- that the capital of the corporation PLATINUM PROPERTIES S.A. is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by ONE THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each, fully paid up;

- that Mr Nasser David KHALILI prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in his capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 12 November 2010, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 12 November 2010, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

**Costs**

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Nasser David KHALILI, Collectionneur d'Art, né à ISFAHAN (Iran) le 18 décembre 1945, demeurant à Balfour House, 1 Balfour Place, Londres W1Y 5RH (RU),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 6 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme PLATINUM PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 27 janvier 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 339 du 25 mars 2004;

- que le capital social de la société anonyme PLATINUM PROPERTIES S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Nasser David KHALILI, précité, est devenu seul propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 12 novembre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 12 novembre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ph.AFLALO, G.LECUIIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50111. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157496/98.

(100181508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**RFR Grundstücksgesellschaft S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.603.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2010157063/14.

(100180294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Selfin SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 82.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2010157071/10.

(100180358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Senatus Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 70.946.

GLOBAL TRUST ADVISORS SA a dénoncé par lettre datée du 24 novembre 2010 tout office de domiciliation de la société SENATUS LUXEMBOURG SA, domiciliée 38 Avenue de la Faïencerie (RCSL B70946), avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 Novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010157072/10.

(100180292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Neftec S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 78.016.

Monsieur Jim PENNING, Avocat, a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 24 novembre 2010 avec effet immédiat.

Monsieur Pierre-Olivier WURTH, Avocat, a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 24 novembre 2010 avec effet immédiat.

Monsieur Philippe PENNING, Avocat, a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 24 novembre 2010 avec effet immédiat.

Monsieur René MORIS, Conseil fiscal, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes le 24 novembre 2010 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010157471/20.

(100182039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Senatus Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 70.946.

Il résulte de lettres adressées à la société en date du 24 Novembre 2010 que Monsieur Riccardo Moraldi, demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 23 novembre 2010 que AUSTIN EQUITIES.SA, ayant son siège social Mossfon Building, East 54th, Street, PA-Vue PANAMA a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 Novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010157073/15.

(100180295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Star Distribution S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 64.473.

- Monterey Audit Sarl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société  
Star Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.473.

- La société CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, 2<sup>ème</sup> étage, Upper Main Street, Wickhams Cay, 1, P.O. Box 3125, Road Town, Tortola, BVI, IBC numéro 212424, dénonce son mandat d'administrateur.

- Jean NAVEAUX, demeurant professionnellement au 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, dénonce son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2010157074/18.

(100179909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Albeda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 76.390.

*Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2007*

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé les points suivants:

- Elle désigne comme administrateurs pour un terme de 6 ans se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013:

\* M. Boudry François domicilié 25, rue Andethana à L 6970 Oberanven

\* La société anonyme International Finance Assistance Holding s.a. 25, rue Andethana à L 6970 Oberanven, représentée par M. Boudry François domicilié 25, rue Andethana à L6970 Oberanven

\* La société I.I.F. Holding s.a. 25, rue Andethana à L6970 Oberanven, représentée par M. Boudry François, domicilié 25, rue Andethana à L6970 Oberanven.

- Elle désigne comme administrateur délégué pour un terme de 6 ans se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013:

\* M. Boudry François, domicilié 25, rue Andethana à L 6970 Oberanven.

F. Boudry

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010157272/21.

(100181923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

**Universal Care S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 83.591.

- Démission d'un gérant: M. Benoît NASR avec effet au 15 novembre 2010.

- Nomination d'un nouveau gérant: Mr Jacob FLOREN, demeurant professionnellement au Haldenstrasse 4, CH-6006 Lucerne avec effet au 15 novembre 2010.

Au 15 novembre 2010, le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mme Åsa BLENDOW

- Mr Jacob FLOREN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pour UNIVERSAL CARE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010157077/18.

(100180310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Whitelabel III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.348.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of November

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Whitelabel II-A S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.882, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, and having a share capital of two million eighty-one thousand six hundred and seventy-five euros sixty-seven cent (EUR 2,081,675.67),

represented by Me Laurent Lazard, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

I) The prenamed entity represents the entire share capital of Whitelabel III S.A., a Luxembourg law société anonyme, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.348, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, incorporated on 25 May 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 23 July 2010, number 1517 (the Company). The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of 16 November 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II) The capital of the Company is set at two million one hundred thousand one hundred and seventy-five euros sixty-seven cent (EUR 2,100,175.67), represented by two hundred and ten million seventeen thousand five hundred and sixty-seven (210,017,567) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III) The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and forty-four thousand five hundred and thirty-three euros (EUR 144,533.-) so as to raise it from its current amount of two million one hundred thousand one hundred and seventy-five euros sixty-seven cent (EUR 2,100,175.67) to two million two hundred and forty-four thousand seven hundred and eight euros sixty-seven cent (EUR 2,244,708.67) by the issue of fourteen million four hundred and fifty-three thousand three hundred (14,453,300) new shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and carrying a share premium of two point zero one nine seven nine three eight two euros (EUR 2.01979382).

2. Subscription and payment of the new shares by contribution-in-kind to the Company of ordinary shares in Whitelabel IV S.A., a Luxembourg law société anonyme, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.359, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg (AcquisitionCo).

3. Amendment of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.

4. Miscellaneous.

After this had been set forth, the sole shareholder of the Company, representing the entire share capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and forty-four thousand five hundred and thirty-three euros (EUR 144,533.-) so as to raise it from its current amount of two million one hundred thousand one hundred and seventy-five euros sixty-seven cent (EUR 2,100,175.67) to two million two hundred and forty-four thousand seven hundred and eight euros sixty-seven cent (EUR 2,244,708.67) by the issue of fourteen million four hundred and fifty-three thousand three hundred (14,453,300) new shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and carrying a share premium of two point zero one nine seven nine three eight two euros (EUR 2.01979382).



### *Subscription and Payment*

Michael Teacher, born on 2 June 1947 in Sunderland, United Kingdom, with professional address at Hillsdown House, 32 Hampstead High Street, London NW3 1QD, United Kingdom, represented by Whitelabel I S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.335, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, (Whitelabel I) duly represented by its class A manager Nicole Götz (the Whitelabel I Representative), acting through a special proxy given under private seal, which shall be signed ne varietur by the Whitelabel I Representative and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time, hereby declares to (i) subscribe for four million eight hundred and ninety-six thousand (4,896,000) new shares of the Company and to (ii) pay them entirely up by contribution in kind consisting of all four million eight hundred and ninety-six thousand (4,896,000) ordinary shares he holds in AcquisitionCo.

Christopher Parratt, born on 30 March 1962 in Woodley, United Kingdom, with professional address at Hillsdown House, 32 Hampstead High Street, London NW3 1QD, United Kingdom, represented by Whitelabel I, duly represented by the Whitelabel I Representative, acting through a special proxy given under private seal, which shall be signed ne varietur by the Whitelabel I Representative and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time, hereby declares to (i) subscribe for three million two hundred and sixty-four thousand (3,264,000) new shares in the Company and to (ii) pay them entirely up by contribution in kind consisting of all three million two hundred and sixty-four thousand (3,264,000) ordinary shares he holds in AcquisitionCo.

Leigh Harrison, born on 28 February 1959 in Ely, United Kingdom, with professional address at Hillsdown House, 32 Hampstead High Street, London NW3 1QD, United Kingdom, represented by Whitelabel I, duly represented by the Whitelabel I Representative, acting through a special proxy given under private seal, which shall be signed ne varietur by the Whitelabel I Representative and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time, hereby declares to (i) subscribe for one million four hundred and forty thousand (1,440,000) new shares in the Company and to (ii) pay them entirely up by contribution in kind consisting of all one million four hundred and forty thousand (1,440,000) ordinary shares he holds in AcquisitionCo.

Stichting Administratiekantoor ONV Topco, a Stichting Administratiekantoor formed and existing under the laws of the Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce and industry for Amsterdam under number 34283524, having its registered office at Spinnerijstraat 12, B-9240 Sele, Belgium, represented by Whitelabel I, duly represented by the Whitelabel I Representative, acting through a special proxy given under private seal, which shall be signed ne varietur by the Whitelabel I Representative and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time, hereby declares to (i) subscribe for four million eight hundred and fifty-three thousand three hundred (4,853,300) new shares in the Company and to (ii) pay them entirely up by contribution in kind consisting of all four million eight hundred and fifty-three thousand three hundred (4,853,300) ordinary shares it holds in AcquisitionCo.

The contributions in kind of the AcquisitionCo ordinary shares, referred to above, shall together be referred to as the Contributions.

After the Contributions, the Company shall own fourteen million four hundred and fifty-three thousand three hundred (14,453,300) ordinary shares of AcquisitionCo, as well as the two hundred and ten million seventeen thousand five hundred and sixty-seven (210,017,567) ordinary shares of AcquisitionCo, which it already owned prior to the Contributions.

The Contributions, valued at an amount of twenty-nine million three hundred and thirty-seven thousand two hundred and nineteen euros and two cent (EUR 29,337,219.02), are to be allocated to the share capital account of the Company for an amount of one hundred and forty-four thousand five hundred and thirty-three euros (EUR 144,533.-), while an aggregate amount of twenty-nine million one hundred and ninety-two thousand six hundred and eighty-six euros and two cent (EUR 29,192,686.02) is to be allocated to the special reserve of share premium of the Company.

Pursuant to article 26-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), the Contributions have been the subject of a report prepared by TEAMAUDIT S.A., as independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), dated 18 November 2010, which concludes as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the aggregate nominal value of the fourteen million four hundred and fifty-three thousand three hundred (14,453,300) new shares to be issued, being one hundred and forty-four thousand five hundred and thirty-three euros (EUR 144,533.-), plus the share premium of twenty-nine million one hundred and ninety-two thousand six hundred and eighty-six euros and two cent (EUR 29,192,686.02)".

A copy of the above-mentioned auditor's report, after having been duly signed ne varietur, shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting of shareholders of the Company unanimously decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital increase so as to be worded as follows:

**“ Art. 6. Capital.**

6.1 The issued capital is set at two million two hundred and forty-four thousand seven hundred and eight euros sixty-seven cent (EUR 2,244,708.67) consisting of two hundred and twenty-four million four hundred and seventy thousand eight hundred and sixty-seven (224,470,867) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share.”

*Declaration*

The notary executing this deed declares that, in accordance with article 32-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), the conditions prescribed by articles 26, 26-1 (2), 26-3 and 26-5 of the same law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand euros (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Follows the French version**

L'an deux mille dix, le dix huit novembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg,

**A COMPARU :**

Whitelabel II-A S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.882, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536, Luxembourg, et ayant un capital social de deux millions quatre vingt un mille six cent soixante quinze euros et soixante sept cents (EUR 2.081.675,67),

représentée par Maître Laurent Lazard, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter :

I) Que la société pré-qualifiée représente l'intégralité du capital social de Whitelabel III S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.348, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, constituée le 25 mai 2010 par acte du notaire instrumentant, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 juillet 2010, numéro 1517 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 16 novembre 2010, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II) Que le capital de la Société est fixé à deux millions cent mille cent soixante quinze euros et soixante sept cent (EUR 2.100.175,67) représenté par deux cent dix millions dix sept mille cinq cent soixante sept (210.017.567) actions avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et entièrement libérées.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quarante quatre mille cinq cent trente trois euros (EUR 144.533,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cent mille cent soixante quinze euros et soixante sept cent (EUR 2.100.175,67) à deux millions deux cent quarante quatre mille sept cent huit euros et soixante sept cents (EUR 2.244.708,67) par l'émission de quatorze millions quatre cent cinquante trois mille trois cent (14.453.300) nouvelles actions, chacune avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et avec une prime d'émission de deux virgule zéro-un million neuf-cent-soixante-dix-neuf-mille-trois-cent-quatre-vingt-deux euros (EUR 2,01979382).

2. Souscription et paiement de nouvelles actions par des apports en nature à la Société d'actions ordinaires de Whitelabel IV S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.359, ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg (AcquisitionCo).

3. Modification des statuts de la Société afin de refléter les résolutions susmentionnées.

4. Divers.

Ces faits exposés, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, demande dès lors au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quarante quatre mille cinq cent trente trois euros (EUR 144.533,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cent mille cent soixante quinze euros et soixante sept cent (EUR 2.100.175,67) à deux millions deux cent quarante quatre mille sept cent huit euros et soixante sept cents (EUR 2.244.708,67) par l'émission de quatorze millions quatre cent cinquante trois mille trois cent (14.453.300) nouvelles actions, chacune avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et avec une prime d'émission de deux virgule zéro-un million neuf-cent-soixante-dix-neuf-mille-trois-cent-quatre-vingt-deux euros (EUR 2,01979382).

#### *Souscription et Libération*

Michael Teacher, né le 2 juin 1947 à Sunderland, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Hillsgate House, 32 Hampstead High Street, Londres NW3 1QD, Royaume Uni, représenté par Whitelabel I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.335, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536, Luxembourg (Whitelabel I) dûment représentée par son gérant de classe A, Nicole GÖTZ (le Mandataire de Whitelabel I), agissant par le biais d'une procuration spéciale sous seing privé, qui sera signée ne varietur par le Mandataire de Whitelabel I et le notaire instrumentant et sera attachée au présent acte pour être enregistrée au même moment, déclare par la présente (i) souscrire quatre millions huit cent quatre vingt seize mille (4.896.000) nouvelles actions de la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'entièreté des quatre millions huit cent quatre vingt seize mille (4.896.000) actions ordinaires qu'il détient dans AcquisitionCo.

Christopher Parratt, né le 30 mars 1962 à Woodley, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Hillsgate House, 32 Hampstead High Street, Londres NW3 1QD, Royaume Uni, représenté par Whitelabel I, agissant par le biais d'une procuration spéciale sous seing privé, qui sera signée ne varietur par le Mandataire de Whitelabel I et le notaire instrumentant et sera attachée au présent acte pour être enregistrée au même moment, déclare par la présente (i) souscrire trois millions deux cent soixante quatre mille (3.264.000) nouvelles actions dans la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en trois millions deux cent soixante quatre mille (3.264.000) actions ordinaires qu'il détient dans AcquisitionCo.

Leigh Harrison, né le 28 février 1959 à Ely, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Hillsgate House, 32 Hampstead High Street, Londres NW3 1QD, Royaume Uni, représenté par Whitelabel I, agissant par le biais d'une procuration spéciale sous seing privé, qui sera signée ne varietur par le Mandataire de Whitelabel I et le notaire instrumentant et sera attachée au présent acte pour être enregistrée au même moment, déclare par la présente (i) souscrire un million quatre cent quarante mille (1.440.000) nouvelles actions dans la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'entièreté des un million quatre cent quarante mille (1.440.000) d'actions ordinaires qu'il détient dans AcquisitionCo.

Stichting Administratiekantoor ONV Topco, une Stichting Administratiekantoor constituée et existant sous les lois des Pays Bas, immatriculée auprès du registre commercial de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34283524, ayant son siège social à Spinnerijstraat 12, B-9240 Sele, Belgique, représentée par Whitelabel I, agissant par le biais d'une procuration spéciale sous seing privé, qui sera signée ne varietur par le Mandataire de Whitelabel I et le notaire instrumentant et sera attachée au présent acte pour être enregistrée au même moment, déclare par la présente (i) souscrire quatre millions huit cent cinquante trois milles trois cent (4.853.300) nouvelles actions dans la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'entièreté des quatre millions huit cent cinquante trois milles trois cent (4.853.300) actions ordinaires qu'elle détient dans AcquisitionCo.

Les apports en nature des actions ordinaires de AcquisitionCo, tels que décrits ci-dessus, seront ensemble désignés comme les Apports.

Après que les Apports sont effectués, la Société possèdera quatorze millions quatre cent cinquante trois mille trois cent (14.453.300) actions ordinaires de AcquisitionCo, ainsi que les deux cent dix millions dix sept mille cinq cent soixante sept (210.017.567) actions ordinaires de AcquisitionCo, qu'elle possédait déjà avant les Apports.

Les Apports, évalués à un montant de vingt neuf millions trois cent trente sept mille deux cent dix neuf euros et deux cents (EUR 29.337.219,02), sont alloués au compte capital social de la Société pour un montant de cent quarante quatre mille cinq cent trente trois euros (EUR 144.533,-), alors qu'un montant total de vingt neuf million cent quatre vingt douze mille six cent quatre vingt six euros et deux cents (EUR 29.192.686,02) sera alloué à la réserve spéciale de primes de la Société.

Conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Apports sont soumis à un rapport préparé par TEAMAUDIT S.A., agissant comme réviseur d'entreprises agréé, daté du 18 novembre 2010 qui conclut comme suit :

«Sur base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'est apparu à notre attention qui porte à nous faire croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des quatorze millions quatre

cent cinquante trois mille trois cent (14.453.300) nouvelles actions à émettre par la Société, correspondant à cent quarante quatre mille cinq cent trente trois euros (EUR 144533,-) ainsi que la prime d'émission pour un montant total de vingt neuf million cent quatre vingt douze mille six cent quatre vingt six euros et deux cents (EUR 29.192.686,02) en contrepartie.»

Une copie du rapport du réviseur d'entreprises mentionné ci-dessus, après avoir été dûment signée ne varietur, sera attachée au présent acte pour être enregistrée au même moment.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social susmentionnée et lui donner la teneur suivante :

#### « **Art. 6. Capital.**

6.1 Le capital social souscrit est fixé à deux millions deux cent quarante quatre mille sept cent huit euros et soixante sept cents (EUR 2.244.708,67) consistant en deux cent vingt quatre millions quatre cent soixante dix mille huit cent soixante sept actions (224.470.867) d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action.»

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare, conformément à l'article 32-1 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-1 (2), 26-3 et 26-5 de cette même loi, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. LAZARD, N. GÖTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2010. LAC/2010/51526. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156908/256.

(100181114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

#### **Flagstone Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.072.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 18 novembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actifs les opérations de la liquidation de la société Flagstone Holding S.A. avec siège social à L- 1931 Luxembourg, 25 avenue de la Liberté, de fait inconnu à cette adresse.

Pour extrait conforme

Mizuho BAUDET

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010157132/14.

(100181151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**TNT Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.548.

Par le présent avis, il est porté à la connaissance des tiers que;

- Luxembourg Corporation Company SA est gérant A de la société et que des lors le pouvoir de signature de Luxembourg Corporation Company SA est conjoint avec tout autre gérant B;
- Niky Terzakis est gérant B de la société et que des lors le pouvoir de signature de Niky Terzakis est conjoint avec tout autre gérant A ou B.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010157076/15.

(100179929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Ambassador TE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Alexandra Petitjean.

Référence de publication: 2010157081/10.

(100180658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Ambassador TX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Alexandra Petitjean.

Référence de publication: 2010157082/10.

(100180662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**International Pension Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.230.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution adoptée par l'actionnaire unique le 10 septembre 2010.

- que depuis le 10 septembre 2010, le siège social de la société a été transféré du 9A Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg vers le 39, rue Goethe L-1637 Luxembourg.

- que la démission de Madame Nete Stejn Mortensen en tant que gérante a été acceptée avec effet au 10 septembre 2010.

- que la démission de Monsieur Rolf Åkerlind en tant que gérant-délégué a été acceptée avec effet au 31 octobre 2010.

- que Monsieur Hans Nelén, gérant de catégorie B, est élu gérant-délégué pour une durée indéterminée avec effet au 31 octobre 2010.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Katja Schermuly-Betti

Référence de publication: 2010158331/19.

(100181358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Agence Immoapart Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3220 Bettembourg, 55, rue Auguste Collart.  
R.C.S. Luxembourg B 90.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010157088/12.

(100181119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Agil S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 59.463.

Les comptes annuels au 31 MARS 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157089/10.

(100181062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Regional MSME Investment Fund for Sub-Saharan Africa S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 150.766.

Suite à la démission de Monsieur Jesús Manuel Cadarso Galarraga ainsi que de Madame Adeline Lemaire du conseil d'administration de la société susmentionnée, le conseil d'administration a décidé de coopter en tant que nouveaux membres du conseil Madame Isabelle Laurencin et Monsieur José Antonio Monedero Suárez-Bustamante avec effet respectivement au 18 juin 2010 et 30 septembre 2010.

Par conséquent, le conseil d'administration de la société se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011:

- M. Patrick Goodman, Administrateur  
16, Domaine Schmiseleck, L-3373 Leudelange
- M. Marcel Gérard Gounot, Administrateur  
100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg
- M. Wolfgang Hugo Ernst Kroh, Administrateur  
92, Odenwaldring, D-63303 Dreieich
- M. José Antonio Monedero Suárez-Bustamante, Administrateur  
4, Avenida Reyes Católicos, E-28040 Madrid
- M. Richard Irving Weingarten, Administrateur  
5, Tidemandsgate, N-0266 Oslo
- Mme Isabelle Laurencin, Administrateur  
151, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris
- M. Martin Hagen, Administrateur  
5-9, Palmengartenstrasse, D-60487 Frankfurt-am-Main

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2010158354/32.

(100182044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.



**Alpilla Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.685.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010157090/10.

(100180901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Alron 2000 S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 81.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010157091/10.

(100181071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Anicca Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2435 Luxembourg, 8, rue Pierre-Joseph Redouté.

R.C.S. Luxembourg B 142.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010157092/10.

(100181052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Antelios S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.644.

Les comptes annuels au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010157093/11.

(100181043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Contel Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.036.

Le bilan au 31 décembre 2009, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Contel Group S.A.

Signature

Référence de publication: 2010157108/13.

(100180811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Baulder II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 122.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010157096/11.

(100180661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Whitelabel IV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 153.359.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of November,  
Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Whitelabel III S.A., a société anonyme formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.348, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

represented by Me Laurent Lazard, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

I) The prenamed entity represents the entire share capital of Whitelabel IV S.A., a Luxembourg law société anonyme, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.359, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, incorporated on 25 May 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 July 2010, number 1507 (the Company). The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of 16 November 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II) The capital of the Company is set at two million one hundred thousand one hundred and seventy-five euros sixty-seven cent (EUR 2,100,175.67), represented by two hundred and ten million seventeen thousand five hundred and sixty-seven (210,017,567) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III) The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and forty-four thousand five hundred and thirty-three euros (EUR 144,533.-) so as to raise it from its current amount of two million one hundred thousand one hundred and seventy-five euros sixty-seven cent (EUR 2,100,175.67) to two million two hundred and forty-four thousand seven hundred and eight euros sixty-seven cent (EUR 2,244,708.67) by the issue of fourteen million four hundred and fifty-three thousand three hundred (14,453,300) new shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and carrying a share premium of two point zero one nine seven nine three eight two euros (EUR 2.01979382).

2. Subscription and payment of the new shares by contribution-in-kind to the Company of ordinary shares in ONV Topco NV, a public company (Naamloze Vennootschap) under the provisions of Belgian Company Law, registered in the company register of the city of Dendermonde, Belgium under number 0479.340.742, having its registered office at 12, Spinnerijstraat, B-9240 Zele, Belgium (Topco).

3. Amendment of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.

4. Miscellaneous.

After this had been set forth, the sole shareholder of the Company, representing the entire share capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and forty-four thousand five hundred and thirty-three euros (EUR 144,533.-) so as to raise it from its current amount of two million

one hundred thousand one hundred and seventy-five euros sixty-seven cent (EUR 2,100,175.67) to two million two hundred and forty-four thousand seven hundred and eight euros sixty-seven cent (EUR 2,244,708.67) by the issue of fourteen million four hundred and fifty-three thousand three hundred (14,453,300) new shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and carrying a share premium of two point zero one nine seven nine three eight two euros (EUR 2.01979382).

#### *Subscription and Payment*

Michael Teacher, born on 2 June 1947 in Sunderland, United Kingdom, with professional address at Hillsdown House, 32 Hampstead High Street, London NW3 1QD, United Kingdom, represented by Whitelabel I S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.335, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, (Whitelabel I) duly represented by its class A manager Nicole Götz (the Whitelabel I Representative), acting through a special proxy given under private seal, which shall be signed ne varietur by the Whitelabel I Representative and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time, hereby declares to (i) subscribe for four million eight hundred and ninety-six thousand (4,896,000) new shares of the Company and to (ii) pay them entirely up by contribution in kind consisting of all four million eight hundred and ninety-six thousand (4,896,000) F2 ordinary shares he holds in Topco.

Christopher Parratt, born on 30 March 1962 in Woodley, United Kingdom, with professional address at Hillsdown House, 32 Hampstead High Street, London NW3 1QD, United Kingdom, represented by Whitelabel I, duly represented by the Whitelabel I Representative, acting through a special proxy given under private seal, which shall be signed ne varietur by the Whitelabel I Representative and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time, hereby declares to (i) subscribe for three million two hundred and sixty-four thousand (3,264,000) new shares in the Company and to (ii) pay them entirely up by contribution in kind consisting of all three million two hundred and sixty-four thousand (3,264,000) F2 ordinary shares he holds in Topco.

Leigh Harrison, born on 28 February 1959 in Ely, United Kingdom, with professional address at Hillsdown House, 32 Hampstead High Street, London NW3 1QD, United Kingdom, represented by Whitelabel I, duly represented by the Whitelabel I Representative, acting through a special proxy given under private seal, which shall be signed ne varietur by the Whitelabel I Representative and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time, hereby declares to (i) subscribe for one million four hundred and forty thousand (1,440,000) new shares in the Company and to (ii) pay them entirely up by contribution in kind consisting of all one million four hundred and forty thousand (1,440,000) F2 ordinary shares he holds in Topco.

Stichting Administratiekantoor ONV Topco, a Stichting Administratiekantoor formed and existing under the laws of the Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce and industry for Amsterdam under number 34283524, having its registered office at Spinnerijstraat 12, B-9240 Sele, Belgium, represented by Whitelabel I, duly represented by the Whitelabel I Representative, acting through a special proxy given under private seal, which shall be signed ne varietur by the Whitelabel I Representative, and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time, hereby declares to (i) subscribe for four million eight hundred and fifty-three thousand three hundred (4,853,300) new shares in the Company and to (ii) pay them entirely up by contribution in kind consisting of four million eight hundred and fifty-three thousand three hundred (4,853,300) F2 ordinary shares it holds in Topco.

The contributions in kind of the Topco F2 ordinary shares, referred to above, shall together be referred to as the Contributions.

After the Contributions, the Company shall own fourteen million four hundred and fifty-three thousand three hundred (14,453,300) F2 ordinary shares of Topco.

The Contributions, valued at an amount of twenty-nine million three hundred and thirty-seven thousand two hundred and nineteen euros and two cent (EUR 29,337,219.02), are to be allocated to the share capital account of the Company for an amount of one hundred and forty-four thousand five hundred and thirty-three euros (EUR 144,533.-), while an aggregate amount of twenty-nine million one hundred and ninety-two thousand six hundred and eighty-six euros and two cent (EUR 29,192,686.02) is to be allocated to the special reserve of share premium of the Company.

Pursuant to article 26-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), the Contributions have been the subject of a report prepared by TEAMAUDIT S.A., as independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), dated 18 November 2010, which concludes as follows:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the aggregate nominal value of the fourteen million four hundred and fifty-three thousand three hundred (14,453,300) new shares to be issued, being one hundred and forty-four thousand five hundred and thirty-three euros (EUR 144,533.-), plus the share premium of twenty-nine million one hundred and ninety-two thousand six hundred and eighty-six euros and two cent (EUR 29,192,686.02)”.

A copy of the above-mentioned auditor's report, after having been duly signed ne varietur, shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting of shareholders of the Company unanimously decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital increase so as to be worded as follows:

#### **“ Art. 6. Capital.**

6.1 The issued capital is set at two million two hundred and forty-four thousand seven hundred and eight euros sixty-seven cent (EUR 2,244,708.67) consisting of two hundred and twenty-four million four hundred and seventy thousand eight hundred and sixty-seven (224,470,867) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share.”

#### *Declaration*

The notary executing this deed declares that, in accordance with article 32-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), the conditions prescribed by articles 26, 26-1 (2), 26-3 and 26-5 of the same law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand euros (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Follows the French version**

L'an deux mille dix, le dix huit novembre,

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Whitelabel III S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.348, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536, Luxembourg,

représentée par Maître Laurent Lazard, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

I) Que la société pré-qualifiée représente l'intégralité du capital social de Whitelabel IV S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.359, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, constituée le 25 mai 2010 par acte du notaire instrumentant, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 juillet 2010, numéro 1507 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 16 novembre 2010, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II) Que le capital de la Société est fixé à deux millions cent mille cent soixante quinze euros et soixante sept cent (EUR 2.100.175,67) représenté par deux cent dix millions dix sept mille cinq cent soixante sept (210.017.567) actions avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et entièrement libérées.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quarante quatre mille cinq cent trente trois euros (EUR 144.533,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cent mille cent soixante quinze euros et soixante sept cent (EUR 2.100.175,67) à deux millions deux cent quarante quatre mille sept cent huit euros et soixante sept cents (EUR 2.244.708,67) par l'émission de quatorze millions quatre cent cinquante trois mille trois cent (14.453.300) nouvelles actions, chacune avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et avec une prime d'émission de deux virgule zéro-un million neuf-cent-soixante-dix-neuf-mille-trois-cent-quatre-vingt-deux euros (EUR 2,01979382).

2. Souscription et paiement de nouvelles actions par des apports en nature à la Société d'actions ordinaires de ONV Topco NV, une société anonyme (Naamloze Vennootschap) de droit belge, immatriculée auprès du registre de commerce

de la ville de Dendermonde, Belgique, sous le numéro 0479.340.742, ayant son siège social au 12 Spinnerijstraat, B-9240 Zele, Belgique (Topco).

3. Modification des statuts de la Société afin de refléter les résolutions susmentionnées.

4. Divers.

Ces faits exposés, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, demande dès lors au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quarante quatre mille cinq cent trente trois euros (EUR 144.533,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cent mille cent soixante quinze euros et soixante sept cent (EUR 2.100.175,67) à deux millions deux cent quarante quatre mille sept cent huit euros et soixante sept cents (EUR 2.244.708,67) par l'émission de quatorze millions quatre cent cinquante trois mille trois cent (14.453.300) nouvelles actions, chacune avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et avec une prime d'émission de deux virgule zéro-un million neuf-cent-soixante-dix-neuf-mille-trois-cent-quatre-vingt-deux euros (EUR 2,01979382).

#### *Souscription et Libération*

Michael Teacher, né le 2 juin 1947 à Sunderland, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Hillsgate House, 32 Hampstead High Street, Londres NW3 1QD, Royaume Uni, représenté par Whitelabel I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.335, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536, Luxembourg (Whitelabel I) dûment représentée par son gérant de classe A (le Mandataire de Whitelabel I), agissant par le biais d'une procuration spéciale sous seing privé, qui sera signée ne varietur par le Mandataire de Whitelabel I et le notaire instrumentant et sera attachée au présent acte pour être enregistrée au même moment, déclare par la présente (i) souscrire quatre millions huit cent quatre vingt seize mille (4.896.000) nouvelles actions de la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'entière des quatre millions huit cent quatre vingt seize mille (4.896.000) actions ordinaires F2 qu'il détient dans TopCo.

Christopher Parratt, né le 30 mars 1962 à Woodley, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Hillsgate House, 32 Hampstead High Street, Londres NW3 1QD, Royaume Uni, représenté par Whitelabel I, agissant par le biais d'une procuration spéciale sous seing privé, qui sera signée ne varietur par le Mandataire de Whitelabel I et le notaire instrumentant et sera attachée au présent acte pour être enregistrée au même moment, déclare par la présente (i) souscrire trois millions deux cent soixante quatre mille (3.264.000) nouvelles actions F2 dans la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en trois millions deux cent soixante quatre mille (3.264.000) actions ordinaires qu'il détient dans TopCo.

Leigh Harrison, né le 28 février 1959 à Ely, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Hillsgate House, 32 Hampstead High Street, Londres NW3 1QD, Royaume Uni, représenté par Whitelabel I, agissant par le biais d'une procuration spéciale sous seing privé, qui sera signée ne varietur par le Mandataire de Whitelabel I et le notaire instrumentant et sera attachée au présent acte pour être enregistrée au même moment, déclare par la présente (i) souscrire un million quatre cent quarante mille (1.440.000) nouvelles actions dans la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'entière des un million quatre cent quarante mille (1.440.000) d'actions ordinaires F2 qu'il détient dans TopCo.

Stichting Administratiekantoor ONV Topco, une Stichting Administratiekantoor constituée et existant sous les lois des Pays Bas, immatriculée auprès du registre commercial de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34283524, ayant son siège social à Spinnerijstraat 12, B-9240 Zele, Belgique, représentée par Whitelabel I, agissant par le biais d'une procuration spéciale sous seing privé, qui sera signée ne varietur par le Mandataire de Whitelabel I et le notaire instrumentant et sera attachée au présent acte pour être enregistrée au même moment, déclare par la présente (i) souscrire quatre millions huit cent cinquante trois mille trois cent (4.853.300) nouvelles actions de la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en quatre millions huit cent cinquante trois mille trois cent (4.853.300) actions ordinaires F2 qu'elle détient dans TopCo.

Les apports en nature des actions ordinaires de TopCo, tels que décrits ci-dessus, seront ensemble désignés comme les Apports.

Après que les Apports sont effectués, la Société possèdera quatorze millions quatre cent cinquante trois mille trois cent (14.453.300) actions ordinaires F2 de TopCo.

Les Apports, évalués à un montant de vingt neuf millions trois cent trente sept mille deux cent dix neuf euros et deux cents (EUR 29.337.219,02), sont alloués au compte capital social de la Société pour un montant de cent quarante quatre mille cinq cent trente trois euros (EUR 144.533,-), alors qu'un montant total de vingt neuf million cent quatre vingt douze mille six cent quatre vingt six euros et deux cents (EUR 29.192.686,02) sera alloué à la réserve spéciale de primes de la Société.

Conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Apports sont soumis à un rapport préparé par TEAMAUDIT S.A., agissant comme réviseur d'entreprises agréé, daté du 18 novembre 2010 qui conclut comme suit:

«Sur base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'est apparu à notre attention qui porte à nous faire croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des quatorze millions quatre cent cinquante trois mille trois cent (14.453.300) nouvelles actions à émettre par la Société, correspondant à cent quarante quatre mille cinq cent trente trois euros (EUR 144,533,-) ainsi que la prime d'émission pour un montant total de vingt neuf million cent quatre vingt douze mille six cent quatre vingt six euros et deux cents (EUR 29.192.686,02) en contrepartie.»

Une copie du rapport du réviseur d'entreprises mentionné ci-dessus, après avoir été dûment signée ne varietur, sera attachée au présent acte pour être enregistrée au même moment.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social susmentionnée et lui donner la teneur suivante:

#### **« Art. 6. Capital.**

6.1 Le capital social souscrit est fixé à deux millions deux cent quarante quatre mille sept cent huit euros et soixante sept cents (EUR 2.244.708,67) consistant en deux cent vingt quatre millions quatre cent soixante dix mille huit cent soixante sept actions (224.470.867) d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action.»

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare, conformément à l'article 32-1 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-1 (2), 26-3 et 26-5 de cette même loi, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. LAZARD, N. GÖTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2010. LAC/2010/51525. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156910/251.

(100180977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

### **Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.205.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR", a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the regime of the SICAR (société d'investissement en capital à risque) Law dated June 15, 2004, as amended, with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 154205 (hereinafter, the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of June 28, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1702 and 1703, of August 20, 2010.

The meeting is chaired by Grégoire Fraise, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.



The chairman appointed as secretary Sandrine Cristini-Biver, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Gaelle Bernard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on October 14, 2010, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Partial restatement of the Company's articles of incorporation.
2. Miscellaneous.

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to amend the Preliminary Chapter of the Company's articles of incorporation, as follows:

- Insertion of the following new definition, right before the definition of Approval Decision:

"Affiliated Vehicle: an entity, including a French Fonds Commun de Placement à Risques, which is (i) set up to co-invest pari passu alongside the Company in each of its Portfolio Investments and (ii) advised by the General Partner or one of its Affiliates."

- Amendment of the following definition:

"Distributions: any payment made by the Company to its Shareholders in accordance with article 32. Such payment may be made in particular by way of a share capital reduction, the redemption by the Company of its own Shares, a distribution of dividends (including interim dividends) in cash, in kind or by any other means making it possible to return a portion of the Company's Assets to its Shareholders."

*Second resolution*

The meeting resolves to amend article 3.1 of the Company's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

**'3.1.** The object of the Company shall be to make, individually or jointly with coinvestors, all kinds of direct and indirect risk capital investments in Luxembourg and/or in foreign entities, including in Affiliated Vehicle(s), to monitor such investments and to liquidate them in due course in order to make a profit from such risk capital investments or any related investments, and to maximize the Shareholders' return on their investment."

*Third resolution*

The meeting resolves to re-number the current articles 28.3 and 28.4 as 28.4 and 28.5 respectively and then to insert a new article 28.3 in the Company's articles of incorporation which will have the following wording:

**'28.3.** Any Investment decided by the General Partner shall be offered to any Affiliated Vehicle. Should such Affiliated Vehicle agree to invest alongside the Company, the Company and the Affiliated Vehicle shall invest pari-passu and Transaction Costs shall be split among them, on the basis of their respective total commitments."

*Fourth resolution*

The meeting resolves to amend article 32.4 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

**'32.4.** The Company's Distributions shall be made in the following order of priority:

A. One hundred per cent (100%) of the proceeds received from the Affiliated Vehicles shall be distributed at any time to the Class B Shares.

B. Other Distributions shall be made in the following order of priority until exhaustion of the distributable sums and liquidation of the Company (the Waterfall Distribution):

In this paragraph, Distributions shall expressly exclude all amounts distributed pursuant to article 32.4.A above.

a) first, the Distributions shall be allocated one hundred per cent (100%) to the repayment of the Paid-Up A Share Capital;

b) second, the Distributions shall be allocated one hundred per cent (100%) to the repayment of the Paid-Up B Share Capital;

c) third, the Distributions shall be allocated one hundred per cent (100%) to the repayment of the Paid-Up C Share Capital;

d) fourth, the Distributions shall be allocated one hundred per cent (100%) to pay to Class D[i] Limited Partners those sums payable to them pursuant to article 10.3.2)(i)a., less those sums payable to the Company and the General Partner;

e) fifth, the Distributions shall be allocated one hundred per cent (100%) to the Preferred Return of the Class A Shareholders;

f) sixth, the Distributions shall be allocated one hundred per cent (100%) to the Class B Shares in order to pay a sum equal to twenty-five per cent (25%) of the amount paid to the Class A Limited Partners pursuant to subparagraph e), which, for the sake of transparency, corresponds to the carried interest; and

g) finally, eighty per cent (80%) of any new distribution shall be allocated to Class A and C Shares (pro rata to their participation in the Company) and twenty per cent (20%) of such new distribution shall be allocated to the Class B Shares.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at about one thousand euro (€ 1,000.-).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR», une société en commandite par actions soumise au régime des sociétés d'investissement en capital à risque prévu par la loi du 15 juin 2004, telle qu'amendée, avec siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154205 (ci-après la Société), constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéros 1702 et 1703 du 20 août 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Grégoire Fraisse, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Sandrine Critini-Biver, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Gaelle Bernard, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff L-1736 Sennin-gerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de deux (2) procurations données sous-seing privé le 14 octobre 2010, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Refonte partielle des statuts de la Société;
2. Divers.

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de modifier le Chapitre Préliminaire des statuts de la Société, comme suit:

- Insertion de la nouvelle définition suivante, juste avant la définition de Versement:

«Véhicule Affilié: une entité, y inclus un Fonds Commun de Placement à Risques français, qui est (i) constituée pour investir pari-passu aux côtés de la Société dans chacun de ses Investissements en Portefeuille et (ii) conseillée par l'Associé Commandité ou de l'une de ses Affiliées.»

- Modification de la définition suivante:

«Distributions: tout paiement effectué par la Société à ses Associés conformément à l'article 32. Un tel paiement peut se faire notamment par le biais d'une réduction de capital, d'un rachat par la Société de ses propres Actions, d'une distribution de dividende (y compris intérimaire), en numéraire, en nature ou par quelque autre moyen permettant de remonter une part d'Actif de la Société vers ses Associés.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 3.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**3.1.** L'objet social de la Société est de réaliser, individuellement ou conjointement avec des co-investisseurs, tous types d'investissements directs ou indirects en capital risque au Luxembourg et/ou dans des entités étrangères, y inclus des Véhicules Affiliés, de contrôler ces investissements et de les liquider en temps voulu pour permettre aux Associés Commanditaires de bénéficier économiquement d'investissements en capital à risque ou apparentés et de maximiser le retour sur investissement de ses Associés Commanditaires.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de renuméroter les actuels articles 28.3 et 28.4 en 28.4 et 28.5 respectivement, puis d'insérer un nouvel article 28.3 dans les statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

«**28.3.** Tout Investissement décidé par l'Associé Commandité devra être proposé à tout Véhicule Affilié. Dans le cas où un tel Véhicule Affilié accepte d'investir aux côtés de la Société, la Société et le Véhicule Affilié devront investir pari-passu et les Frais de Transaction devront être répartis entre eux, sur la base de leur engagement total respectif.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 32.4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**32.4.** Les Distributions de la Société seront effectuées dans l'ordre de priorité suivant:

A. Cent pourcents (100%) des revenus provenant du Véhicule Affilié devra être distribué à tout moment aux Actions de Classe B.

B. Les autres Distributions seront effectuées dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à épuisement des sommes distribuables et liquidation de la Société (la Distribution en Cascade):

Dans ce paragraphe, les Distributions excluent expressément tout montant distribué suivant l'article 32.4 A ci-dessus.

a) Premièrement, elles seront allouées à cent pourcents (100%) au remboursement du Capital Acquitté A;

b) Puis deuxièmement, elles seront allouées à cent pourcents (100%) au remboursement du Capital Acquitté B;

c) Puis troisièmement, elles seront allouées à cent pourcents (100%) au remboursement du Capital Acquitté C;

d) Puis quatrièmement, elles seront allouées à cent pourcents (100%) pour payer aux Associés Commanditaires de Classe D[i] les sommes qui leur sont dues au titre de l'article 10.3.2)(i) a, déduction faite des sommes dues à la Société et à l'Associé Commandité;

e) Puis cinquièmement, elles seront allouées à cent pourcents (100%) au paiement du Remboursement Préférentiel des Associés Commanditaires de Classe A;

f) Puis sixièmement, elles seront allouées à cent pourcents (100%) aux Actions de Classe B en paiement d'une somme égale à vingt-cinq pourcent (25%) du montant versé aux Associés Commanditaires de Classe A en vertu du sous-paragraphe e) , qui, pour des raisons de transparence, correspondent aux intéressements différés («carried interest»);

g) Puis enfin, toute nouvelle distribution sera allouée à raison de quatre-vingts pourcent (80%) pour les Actions de Classe A et C (au prorata de leur participation dans la Société) et vingt pourcent (20%) aux Actions de Classe B.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme d'environ mille euros (EUR 1.000,00).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fraisse, Cristini-Biver, Bernard, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13436. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010157350/181.

(100182041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Auren International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.915.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de  
l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 novembre 2010*

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

Extrait sincère et conforme

Auren International S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010157094/16.

(100180699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Auren International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.915.

—  
Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Auren International S.A.

Signature

Référence de publication: 2010157095/12.

(100180799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**ProLogis UK XX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.942.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010157204/14.

(100180912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---